

Conseil d'administration du 16 décembre 2016

Délibération n° 2016-34

relative à l'arrêt, par le conseil d'administration, de la liste des documents, données et informations relatifs à la participation des employeurs à l'effort de construction et aux organismes de logement social (OLS)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'AGENCE NATIONALE DE CONTROLE DU LOGEMENT SOCIAL

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L.342-1, L.342-5, L.342-18, L.313-35-1, L.313-18, L.313-19, L.313-20, R.342-2, II, 11°, et R.342-3 ;

Vu le tableau 1 « *données financières et connexes récurrentes recueillies en 2017* » ;

Vu le tableau 2 « *données relatives au patrimoine et aux réservations locatives recueillies en 2017* » ;

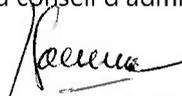
DÉCIDE

Article unique : le conseil d'administration arrête la liste des données nécessaires à l'exercice des missions de l'ANCOLS et recueillies de façon systématique en 2017 au contenu des tableaux 1 et 2, tels qu'annexés à la présente.

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site Internet de l'ANCOLS ».

Fait à Puteaux, le 16 décembre 2016

Le Président du conseil d'administration


Jean GAEREMYNCK

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant la juridiction administrative de droit commun compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Tableau 1 : Données financières et connexes récurrentes recueillies en 2017

Types de données	Entité	Contenu et format des données	Calendrier	Évolutions / Impacts réforme Action Logement
Données provisoires 2016	CIL	Tableau Excel correspondant à un extrait de la balance : principaux chiffres d'emplois et de ressources avant inventaire	Mi-fév. 2017, soit date de clôture + 45 jours	Après échange avec les services de l'UESL, maintien de ce recueil pour accompagner l'optimisation du processus de transfert des actifs et passifs des CIL aux nouvelles entités
		Balance comptable normée (détail des auxiliaires, codes activité et flux)	Fin mars 2017 pour une cohérence avec le calendrier d'application de la réforme	Après échange avec les services de l'UESL, maintien de ce recueil pour accompagner l'optimisation du processus de transfert des actifs et passifs des CIL aux nouvelles entités
Données définitives 2016	UESL	Tableaux Excel reprenant partiellement le contenu de l'annexe légale + données d'activité		
		Balances comptables par fonds et sections complétées des documents présentés en AGO : formats natifs et transformation par l'ANCOLS	Fin mai 2017, soit date limite CA + 15 jours	Pour accompagner la réduction des délais initiée par l'UESL depuis la clôture 2014, une anticipation de l'échéance réelle sera discutée avec les services de l'AFL pour le recueil 2018
	AFL	Documents présentés en AGO (comptes sociaux et comptes consolidés) : formats natifs et transformation par l'ANCOLS		
	APAGL	Balance comptable complétée des documents présentés en AGO : formats natifs et transformation par l'ANCOLS		

Types de données	Entité	Contenu et format des données	Calendrier	Évolutions / Impacts réforme Action Logement
				services de l'APAGL pour le recueil 2018
	SICF	Tableau Excel synthétisant les données représentatives de l'activité en matière de collecte et d'emploi des fonds issus de la PEC	20 avril 2017, soit date de clôture + 110 jours	Aucune évolution
	OLS (HLM et SEM de logements sociaux)	Tableau Excel synthétisant les données représentatives de l'activité en matière de collecte et d'emploi des fonds issus de la PEC	Fin avril 2017, soit date de clôture + 120 jours Calendrier à synchroniser en amont avec la DHUP	Recueil ANCOLS effectué pour la première fois via la plateforme Harmonia (intégration dans les états réglementaires)
		Accès en consultation aux données Harmonia (états réglementaires) et aux statistiques BOLERO	Selon calendrier de disponibilité, mais poursuite des échanges avec la DHUP sur les moyens d'amplifier le processus de réduction des délais initié par la DHUP	
	Associations bénéficiant de fonds PEC	Tableau Excel présentant les principales données financières, les relations financières et/ou de gouvernance avec le secteur PEEC et une description sommaire du patrimoine immobilier à usage locatif détenu et/ou géré	Fin mai 2017, soit date de clôture + 150 jours	Tout comme l'année dernière, recueil annuel auprès des organismes dépassant les seuils suivants en moyenne sur trois ans (ressources PEC annuelles de plus de 153 000 euros ou encours PEC annuels de plus de 1 550 000 euros) et pour les autres, principe de rotation sur 3 ans par tirage au sort sans remise

**Tableau 2 : Données relatives aux patrimoines et aux réservations locatives
recueillies en 2017**

Types de données	Entités	Contenu et format des données	Calendrier	Évolutions / Impacts réforme Action Logement
Données Patrimoine et réservations locatives 2016	CIL	Recueil général : Tableaux Excel de données agrégées comptabilisant les droits de réservation et leur usage, et de données détaillées concernant les opérations financées	Fin mars 2017, soit Clôture exercice + 90 jours	Recueil allégé afin de faciliter la déclaration : suppression des données relatives au groupe, aux droits dans les structures collectives, aux droits PEAEC et PSEEC, ainsi qu'aux droits en contrepartie des financements ANAH et ANRU. Certains niveaux de description ne seront pas demandés.
		Recueil DALO : Tableaux Excel de données agrégées d'usage des droits de réservation au regard de l'obligation DALO	Fin mars 2017, soit Clôture exercice + 90 jours	
	SICF	Tableaux Excel de données agrégées comptabilisant les droits de réservation et leur usage ainsi que le patrimoine du groupe, et de données détaillées concernant les opérations financées	Fin mars 2017, soit Clôture exercice + 90 jours	
Données Patrimoine PEEC 2016	AFL	Recueil général : Tableaux Excel de données agrégées comptabilisant les logements et leur usage ainsi que le patrimoine du groupe et les opérations financées	Fin mars 2017, soit Clôture exercice + 90 jours	
		Recueil DALO : Tableaux Excel de données agrégées d'usage des logements au regard de l'obligation DALO	Fin mars 2017, soit Clôture exercice + 90 jours	